

les électeurs soient eux-mêmes sur leurs gardes et s'abstiennent de voter plutôt que de s'exposer à faire un serment qui serait à la fois contre la vérité et contre la justice. Toujours un crime, le parjure revêt une malice plus grande quand il est fait pour appuyer un acte entraînant les plus graves conséquences.

S'il n'est pas de loi qui interdise de faire, en faveur d'un parti ou d'un candidat, une propagande raisonnable, tendant à persuader les électeurs, par des moyens légitimes, les cabales malhonnêtes sont tout-à-fait contraires aux bonnes mœurs. Hélas, voilà pourtant ce qui fait des élections une occasion de désordres et une cause de démoralisation. Il semble qu'en temps d'élection tout soit permis, même ce qui est contraire à l'honneur, pourvu que l'on terrasse son adversaire.

Nous parlons plus haut de l'ivrognerie et du parjure ; il est d'autres armes trop souvent maniées avec une habileté perfide au détriment de la morale publique ; il y faut ajouter en effet le mensonge, la calomnie, les faux rapports, les dénonciations infamantes, les intrigues, tout ce que l'esprit de parti le plus acharné peut inspirer ; de tout cela on fait un jeu que l'on croit innocent et qu'on se pardonne en disant que c'est de la politique.

C'est de l'immoralité, et les bons chrétiens, les citoyens honnêtes doivent absolument s'interdire de pareilles manœuvres.

Enfin, il est à souhaiter que les élections se fassent paisiblement, sans querelles, sans animosité, sans rixes, surtout sans ces divisions profondes qui en résultent trop souvent dans les familles et les paroisses ; elles sont après tout pour les électeurs l'accomplissement d'un devoir dans lequel chacun a le droit de différer d'opinion avec son voisin ou son parent, sans que celui-ci puisse avec raison lui en garder rancune.

MA PREMIERE COMMUNION

(Impressions d'un enfant).

“ O jour heureux de ma première communion, que tu me rappelles de doux souvenirs !